

# Contrôle des transactions qualitatif et performant : corroboration, clarification, escalation, clôture des alertes

Corroboration (existence, valeur) ▪ Contrôle des contreparties ▪ Clarifications rapides et proportionnées au risque ▪ Qualité de clôture des alertes ▪ Gestion des suspens

**François Rabel,**  
Regulatory & Compliance  
Manager,  
BDO SA, Genève

**Taulant Avdija,**  
Associé, Responsable Regulatory  
& Compliance Suisse romande,  
BDO SA, Genève

**Virginia Godmé,**  
Manager, Regulatory &  
Compliance, Financial Services,  
KPMG Suisse, Genève

**Marina Ikononidi,**  
LL.M. Université de Fribourg,  
Regulatory & Compliance  
Independent Advisor

Formation accréditée par



Pour cette formation accréditée par l'ASG, les participants inscrits au programme de formation ASG reçoivent 3.5 crédits.

## 8.40 Comment corroborer les transactions : quels documents obtenir et comment les analyser ?

- Comment corroborer la vraisemblance d'une transaction : exploitation et analyse critique des documents permettant la corroboration des transactions (donation, vente, héritage, prêt, etc.) ?
- Comment corroborer le montant d'une transaction (œuvre d'art, real estate, société, etc.) ?
- Focus sur les transactions au sein d'un groupe/ avec le même ADE.

**François Rabel**

## 9.20 Quel travail doit être fait sur les contreparties aux transactions ?

- Typologie des contreparties : remitting party, funding party
- Quelles recherches sur les contreparties et sur les liens entre le client et les contreparties faut-il faire ?
- Quelles recherches faire sur les liens entre les contreparties / funding party qui apportent des fonds sur le compte et les contreparties qui reçoivent des fonds : compte de passage
- Que peuvent révéler les recherches sur les contreparties ? Que cherche-t-on : UBO caché, contournement de sanctions, paiement de pot-de-vin, ... ?
- Comment faire ces recherches : l'analyse des contrats, qu'apprend-elle ? Comment lire les contrats ?

**Taulant Avdija**

## 10.00 La gestion des clarifications : défis et bonnes pratiques

- Satisfaire aux exigences de rapidité pour clarifier les transactions high risk inhabituelles
- Quand une clarification à faire "immédiatement" commence ?
- Dans quelles circonstances une clarification d'une durée supérieure à 30 jours est quand considérée comme étant faite dans les temps ?
- Exemples de mauvaises manières de précipiter une clarification pour la terminer en 30 jours
- Comment documenter le progress d'une clarification en cours
- Comment la Compliance doit être impliquée dans la gestion des clarifications de transactions inusuelles / à risque accru ?
- Les procédures internes et leur niveau de détail en matière de clarification du transaction monitoring : critique de ce qui est fait.

- Le degré de corroboration sur les transactions varie en fonction du niveau de risque du client : exemples de mesures graduées du standard ou medium et high risk, dans le cas des transaction

**Virginia Godmé**

10.40 Pause-café

## 11.00 Remontée / escalation des alertes

- Quelles procédures compliant pour évaluer et faire remonter les alertes ? Quelles sont les déficiences usuelles en la matière ?
- Dans la LOD1 qui est dans la boucle : le RM en parle-il au responsable du desk avant de remonter au compliance ? Le BRM en parle-il au RM avant de remonter au compliance ? Qui décide formellement de remonter ?
- La pratique de la remontée au compliance : trop ou trop peu de remontées ? Comment le compliance peut-il mesurer les situations qui auraient dû être remontées et qui ne l'ont pas été ?

**Virginia Godmé**

## 11.30 Clôture des alertes AML, investigation, annonce au MROS : questions récurrentes

- Les questions récurrentes de qualité de clôture des alertes et de substance de l'explication
- Quelle est la ligne de démarcation entre une alerte AML et l'ouverture d'une investigation ?
- Définition d'une Alerte AML
- Critères pour l'Ouverture d'une Investigation
- Processus de Décision
- Gestion des Alertes Non Traitées (Traitement des Suspens)
- Identification des Suspens
- Stratégies de Gestion des alertes
- Délais et Conformité
- Éventuelle Annonce au MROS
- Obligation de Déclaration
- Conséquences de la Déclaration

**Marina Ikononidi**

12.30 Fin de la conférence

## Contrôle des transactions qualitatif et performant : corroboration, clarification, escalation, clôture des alertes

### Informations pratiques

#### Renseignements et inscriptions

par tél: +41 (0)22 849 01 11  
par fax: +41 (0)22 849 01 10  
par e-mail: info@academyfinance.ch  
par courrier: Academy & Finance SA,  
3 rue Neuve-du-Molard  
CH-1204 Genève  
www.academyfinance.ch

#### Lieu de la conférence

Hôtel Président  
47 quai Wilson, Genève

#### Visio conférence

Le lien Zoom sera envoyé le 30 octobre après-midi.

#### Prix

620 CHF (+ TVA 8.1%)  
Gestionnaires de fortune et trustees membres  
de l'ASG : 580 CHF (+ TVA 8.1%)  
Inscriptions supplémentaires de la même  
société : -50%

#### Formation accréditée par



Pour cette formation accréditée par l'ASG, les participants inscrits au programme de formation ASG reçoivent 3.5 crédits.

#### Inscription et paiement

Règlement par virement bancaire ou par carte de crédit. Le montant facturé sera débité dès réception des informations relatives à la carte. Dans tous les cas, une facture vous sera transmise par email.

#### Annulation

Les annulations reçues avant le 24 octobre 2024 seront remboursées à hauteur de 100%. Les annulations reçues après le 24 octobre ne seront pas remboursées. Pour être prise en compte, toute annulation doit être formulée par écrit (email, courrier ou télécopie) avant la conférence. Si l'annulation n'est pas reçue par courrier ou par fax avant la conférence, le montant total de l'inscription sera dû. Un remplacement est admis à tout moment. Il doit être communiqué par écrit avant la conférence.

AF 1372

### Bulletin d'inscription

Je m'inscris à la conférence "Contrôle des des transactions qualitatif et performant" à Genève le jeudi 31 octobre 2024.

Je participerai :  en présentiel  online (Zoom)

Ma société est gestionnaire de fortune / trustee et membre de l'ASG

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.

#### 1<sup>ER</sup> INSCRIT

Prénom et nom .....

Fonction .....

E-mail.....

#### 2<sup>ÈME</sup> INSCRIT (-50%)

Prénom et nom .....

Fonction.....

E-mail.....

Société.....

Adresse.....

Code postal..... Ville .....

Tél ..... Fax.....

Nom et adresse email de la personne responsable du paiement de la facture

.....

Virement bancaire  Mastercard  VISA

N° de carte: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Date d'expiration: \_\_\_\_/\_\_\_\_

Nom du détenteur de la carte .....

Date .....

Signature .....

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.